**Communiqué de Presse :**

Nous nous félicitons de l’adoption par l’Assemblée Nationale de la proposition de loi Coutelle/Olivier renforçant la lutte contre le système prostitutionnel soutenue par le gouvernement et défendue par la Ministre des droits des femmes. Cette proposition de loi prolonge le travail mené précédemment  à l'Assemblée Nationale par la mission Bousquet/ Geoffroy et celui conduit par les sénateurs Jouanno et Godefroy sur la situation sociale des personnes prostituées ainsi que par les délégations droits des femmes du Sénat et de l'Assemblée Nationale.

Pour la première fois, un texte a pour objectif de permettre aux femmes de toutes nationalités de s’engager dans un parcours de sortie de la prostitution. Reposant sur un accompagnement par les associations compétentes, il prévoit une aide spécifique financée par un fonds spécial que le gouvernement s’est engagé à abonder de 20 millions d’euros par an.

Ce texte soucieux de combattre la prostitution de rue s’attaque également au développement de la prostitution sur Internet dans le respect des impératifs de libertés publiques. Les fournisseurs d’accès devront en effet signaler les sites susceptibles de ne pas respecter la loi sur la traite et le proxénétisme sans pour autant être frappés d’un blocage administratif.

La proposition de loi veut également prévenir l’entrée dans la prostitution des différents publics - étudiants notamment -, par le développement d’actions d’information ciblées.

Enfin, reconnaissant pleinement le statut de victimes des personnes en situation de prostitution, l'Assemblée Nationale a adopté deux mesures permettant l'inversion de la charge pénale. Elle abroge le délit de racolage et, dans une optique de responsabilisation du client, interdit l'achat d'actes sexuels en instaurant un délit sans peine de prison assortie mais sanctionné par une contravention de 1500 €.

Nous estimons que l’adoption à une large majorité de la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel appelle un examen de ce texte à court terme par la Chambre haute. Nous demandons donc son inscription rapide à l’ordre du jour du Sénat.

**Laurence ROSSIGNOL (PS)** / **Chantal JOUANNO (UDI)** / **Brigitte GONTHIER-MAURIN (CRC)** / **Alain MILON (UMP)** / **Jean-Vincent PLACE (Ecolo)** / **Christian BOURQUIN (RDSE)** / **David ASSOULINE (PS)** / **Maryvonne BLONDIN (PS)** / **Nicole BONNEFOY (PS)** / **Luc CARVOUNAS (PS)** / **Françoise CARTRON (PS)** / **Laurence COHEN (CRC)** / **Roland COURTEAU (PS)** / **Joëlle GARRIAUD-MAYLAM (UMP)** / **Philippe KALTENBACH (PS)** / **Claudine LEPAGE (PS)** / **Michelle MEUNIER (PS)** / **Danielle MICHEL (PS)** / **Jean-Jacques MIRASSOU (PS)** / **Gisèle PRINTZ (PS)** / **Roland RIES (PS)**